



Suspension ligne téléphonique

Par **pignolo**, le **05/01/2017** à **15:26**

Bonjour,

Je suis client d'un fournisseur d'accès téléphonique depuis plus de 25 ans, et durant cette période, aucun incident de paiement concernant les factures.

Au mois de juin 2016 , je commande a ce même fournisseur un smartphone en précisant bien que je souhaitais garder mon numéro que je possède depuis donc 25 ans.

Ce même fournisseur m'envoie un smartphone avec une nouvelle ligne. J'adresse donc un courrier recommandé dans les délais pour résilier cette nouvelle ligne. Dans ce courrier il y a une erreur de N°, mais mes coordonnées sont exactes. J'ai fait opposition aux mensualités afférentes à ce contrat.

Depuis bientôt six mois, je suis harcelé par un contentieux qui me réclame les mensualités. Au cours du dernier contact téléphonique il m'a bien précisé qu'il ferait le nécessaire pour suspendre la ligne existante malgré qu'elle soit à jour des règlements. Le lendemain, ma ligne a été suspendue sans autre avis. J'ai trouvé cette attitude un peu cavalière.

Pouvez vous m'indiquer si cette décision est légale ou pas.

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **morobar**, le **06/01/2017** à **08:09**

Bonjour,

Je n'ai pas compris l'origine de la controverse.

Quand j'achète un appareil, que ce soit auprès de mon fournisseur ou d'un commerçant, je ne demande rien à personne, glisse la puce SIM dans l'appareil et c'est fini.

Je suppose que vous avez, attiré par un prix attractif, acheté un appareil soumis à conditions d'abonnement.

Il est normal que le fournisseur suspende la totalité de vos contrats en cas de compte débiteur, vous n'êtes qu'une seule personne juridique.

Par **pignolo**, le **06/01/2017** à **10:34**

Bonjour,

J'ai résilié la Commande dans les délais

J'ai demandé ou renvoyer le smartphone par recommandé

Depuis le 15 Juin aucune réponse du fournisseur

Que faut-il faire pour que cesse cet harcèlement ?

Cordialement

Par **morobar**, le **06/01/2017** à **15:31**

Bonsoir,

[citation]J'ai résilié la Commande dans les délais[/citation]

Quels délais ?

Toutes les commandes ne bénéficient pas de possibilité de rétractation, surtout si vous avez demandé la suspension de ce droit pour utilisation immédiate de la ligne.

Par **pignolo**, le **06/01/2017** à **16:18**

Dans un délai inférieur a 15 Jours comme prévu dans les textes

Je n'ai pas utilisé la ligne une seule fois

je n'ai pas signé le mandat de prélèvement

j'ai proposé aussitot de renvoyé l'appareil mais pas de réponse

cordialement